Aide au permis de conduire

Formation

Présentation

L’aide au permis B permet aux stagiaires de la formation professionnelle d’obtenir une participation au coût des heures d’apprentissage de la conduite. Les stagiaires doivent déjà être titulaire du code de la route, ou être en train de le valider. Cette aide est destinée aux métiers pour lesquels le permis B est indispensable (recensés sur une liste déterminée par la Région).

A qui ça s'adresse ?

L’aide au permis B permet aux stagiaires de la formation professionnelle d’obtenir une participation au coût des heures d’apprentissage de la conduite. Les stagiaires doivent déjà être titulaire du code de la route, ou être en train de le valider. Cette aide est destinée aux métiers pour lesquels le permis B est indispensable (recensés sur une liste déterminée par la Région).

Comment ça marche ?

Le stagiaire de la formation professionnelle doit transmettre une demande à la Région (un devis, projet validé par l’organisme de formation). Seulement ensuite, il peut entamer ses heures de conduite et payer les factures à l’auto-école.

Pour plus d'informations, consultez les documents ci-dessous :

- Procédure aide au permis pdf 527.76 Ko

Votre dossier est prêt ? Pour faire ou suivre votre demande d'aide, cliquez sur le lien ci-dessous (création / connexion de compte nécessaire) :

- Région Normandie - Mon Espace Aides Normandie

Comment la Région finance ?

La Région finance à hauteur de 50% du prix de l’accompagnement à la conduite.

Qui je contacte ?

Service accompagnement des publics en formation

jesuisenformation@normandie.fr

02 32 76 38 35